

Proposition
Rapport d'orientation budgétaire 2024

Conseil Syndical du
Jeudi 22 février 2024

La présentation des orientations de l'exécutif à l'assemblée délibérante qui en débat et prend acte du débat par délibération dans les 10 semaines précédant le vote du budget.

Ce débat est obligatoire et s'impose aux collectivités locales (communes, EPCI, syndicats, etc.).

Le juge administratif a été amené à se prononcer à plusieurs reprises sur le fond et la forme de ce débat, notamment en précisant les éléments d'informations dont devaient disposer les élus de l'assemblée délibérante au travers de la note de synthèse.

Ce document, « outil de la démocratie locale » est désormais devenu un élément essentiel de la procédure et de la politique budgétaire.

Il doit permettre d'une part, de positionner la collectivité dans un environnement territorial élargi, présentant les éléments de contexte susceptibles d'interagir avec elle.

Il doit également, exposer la situation financière de la collectivité, expliquer ses orientations, choix, et projeter les engagements futurs en associant les projections financières utiles au débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire est venu préciser les attendus du « ROB », Rapport d'Orientation Budgétaire.

Il précise en particulier que le rapport est transmis par le syndicat aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Une délibération spécifique vient prendre acte du débat sur le rapport.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024

CONTEXTE INTERNATIONAL

UNE TENSION SUR LA PRODUCTION LIÉE À DES CHOCS EXOGÈNES ...

- Depuis 2020, période jalonnée de crises économiques, financières, sanitaires et sociales
- Multiples tensions géopolitiques
- Réchauffement climatique et crise énergétique

CONDUISANT À

- Une inflation encore importante, même si en baisse par rapport aux dernières années
- Des prix de l'énergie toujours élevés
- Des taux d'intérêt bancaires en nette hausse

UNE HAUSSE IMPORTANTE DE L'INFLATION MALGRE LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES PUBLIQUES DE LIMITATION DE LA DEPENSE

- Croissance du PIB en 2023 à environ 0,7 % et une prévision pour 2024 d'environ 1 %
- Une inflation prévisionnelle de 2,6 % en 2024

- Prévission d'une légère baisse des taux d'emprunts au cours de l'année 2024 (taux fixe à 20 ans d'environ 4,5% fin 2023 et une prévission d'atteinte des taux maximum début d'année 2024 autour de 5% avant d'entamer une inflexion courant 2024 pour atteindre des prévissions autour de 4% en décembre 2024)
- Augmentation des bases de la fiscalité locale d'environ 4 %

CONTEXTE NATIONAL

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2024 CONCERNANT LES COLLECTIVITES

- Aménagement de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2024 puis réduction progressive jusqu'à suppression définitive en 2027. Le dispositif de compensation prend la forme d'une fraction de TVA.
- Légère progression de la DGF mais non indexée à l'inflation
- Maintien du soutien à la planification écologique dans les territoires avec la pérennisation et l'augmentation du fonds vert, pour financer les investissements des collectivités dans le cadre de la transition écologique.

SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE : PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

L'Assemblée nationale a adopté sans vote en première lecture le projet de loi, suite au recours par la Première ministre à l'article 49.3 de la Constitution sur la partie "recettes" du projet de loi de finances, le 18 octobre 2023. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par des actions visant à lutter contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement table sur une prévission de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023), prévission jugée élevée par le Haut Conseil des finances publiques (HCFP), et sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. Le déficit public serait stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et réduit à 4,4% en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques.

Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 145 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévission révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€.

Le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2024.

I. Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval : Orientations prévissionnelles pour l'année 2024

1. Contexte du syndicat et rappel du budget 2023

L'année 2023 a été dédiée principalement à la finalisation des documents du SCoT avec :

- ⇒ Finalisation et validation du DOO et du DAACL au travers la réalisation de 8 Conseils syndicaux, 2 Réunions PPA, 1 plénière d'élus, 1 réunion publique.
- ⇒ Travail de relecture de l'ensemble des documents du SCoT : Rapport de présentation, justification des choix, évaluation environnementale, diagnostic, état initial de l'environnement, PADD, DOO et DAACL,
- ⇒ Réalisation et écriture du bilan de concertation et contribution d'écriture dans le rapport de justification des choix
- ⇒ Synthèse du DOO

Le 14 décembre 2023, les élus du conseil syndical ont voté à l'unanimité l'arrêt du SCoT.

L'équipe technique du SCoT a aussi :

- Participé et suivi des démarches annexes : participation à environ 40 réunions
- Rédigé des avis (PLH, PLU...)
- Réalisé une exposition itinérante sur le SCoT (non finalisé, à ce jour)
- Poursuivre le cycle de réflexion sur les formes d'habiter avec l'organisation de 3 ateliers de sensibilisation et de réflexion.

Le budget 2023 a été voté par le conseil syndical le 23 mars 2023. Il s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	300 760.72€	127 076.85€
RECETTES	300 760.72€	127 076.85€

2. Prospectives 2024

L'approbation du SCoT signe le début de l'aventure avec la mise en œuvre du plan d'actions pour les 6 prochaines années :

- La mise en compatibilité des documents d'urbanisme,
- La réalisation du projet sur les espaces de résilience,
- Réalisation d'un nouveau cycle de réflexion,
- La réalisation d'un guide de mise en œuvre et/ou de fiches de synthèse,
- Le travail sur la gouvernance du commerce,
- La mise en place d'un observatoire, le suivi et l'évaluation du SCoT,
- La réalisation d'un diagnostic sur les carrières,
- La réalisation d'un état des lieux sur les espaces de renaturation (Afin d'anticiper la trajectoire ZAN)
- L'exposition itinérante du SCoT,
- Veilles réglementaires et législatives,
- Participation aux démarches territoriales,
- Autres actions ou études potentielles possibles dans les 6 prochaines années.

L'année 2024 sera dédiée :

1/ A l'approbation du SCoT

La consultation auprès des PPA a démarré le 15 janvier 2024 et prendra fin le 15 avril 2024.

Le projet de SCoT sera examiné par la CDPENAF et le comité de massif des Alpes.

Le début de l'enquête publique est envisagé autour de fin avril 2024 et son approbation à l'automne 2024.

2/A la réflexion sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Il s'agira d'identifier les mesures d'accompagnement pour favoriser la déclinaison et notamment :

- Travail sur une grille de mise en compatibilité
- Groupe de travail avec les EPCI/ négociation avec la DDT/CA/PNR sur les points de mise en compatibilité/ besoins de compatibilité des doc de PLU
- Le SCoT est associé aux procédures de révision et de modification des PLUi, PLU, PLH.
- Rédaction des avis sur les projets au regard des orientations du SCoT approuvé.

3/Au lancement du projet sur les espaces de résilience

En parallèle de l'approbation du SCoT, il est aussi prévu de répondre à l'appel à projet LEADER et Fond Vert en début d'année 2024, sur la thématique des espaces de résilience au sein de enveloppes urbaines :

Conscients de la pression foncière existante sur notre territoire et des injonctions à densifier qui se renforceront de plus en plus, **il nous apparaît crucial que la préservation des espaces de résilience s'inscrive sur le long terme.** Il s'agit de trouver le juste équilibre entre l'objectif nécessaire de densification et celui de préservation d'espaces de résilience pour s'adapter au changement climatique, et ce malgré la pression foncière liée à l'attractivité du territoire.

Les espaces de résiliences multiplient différentes fonctions toutes en lien avec les enjeux du SCoT :

- Participer à la stratégie d'adaptation et d'atténuation des effets du dérèglement climatique des communes. (Ilots de fraîcheur, Séquestration carbone, Qualité de l'air, Infiltration des eaux pluviales, désimperméabilisation, renaturation...)
- Prévoir des espaces de respiration non bâtis, filtrants, plantés, au fort potentiel de captation de carbone, une trame verte et bleue urbaine, pour des centres bourg plus résilients face au changement climatique ;
- Préserver l'identité du territoire et les Patrimoines (naturels et culturels) ;
- Protéger les sols de forte valeur agroécologique afin de maintenir une agriculture nourricière, à faible empreinte

- environnementale, au plus près des lieux de consommation ;
- Faire évoluer les proportions vers plus d'espaces communs et moins d'espaces privatifs dans les tissus urbains afin de maintenir un cadre de vie de qualité (création d'espaces publics ou partagés, jardins ouvriers, ceintures vertes, ...).

Le projet se déroule en deux étapes sur une durée total de 3 ans :

→ **Etape 1 :** Etablir un diagnostic territorial et définir une stratégie de résilience (Durée estimée à 18 mois)

- Réalisation du diagnostic territorial :

Le diagnostic se fera à l'échelle des 44 communes du SCoT afin d'obtenir une cartographie homogène sur le territoire du SCoT avec une définition parcellaire. Néanmoins, un travail plus poussé sera réalisé sur les polarités les plus denses (19 d'entre elles), à savoir les polarités structurantes, relais et de proximité.

- Stratégie de résilience face au changement climatique : Réflexion et propositions d'actions, de solutions possibles adaptées à chaque typologie et enjeu.

→ **Etape 2 :** Accompagnement du territoire (Durée estimée à 18 mois)

Concernant la phase d'accompagnement des communes, il est prévu d'accompagner deux ou trois communes pilotes et volontaires de tailles différentes (*de polarité différente selon l'armature du SCoT*), suivant les résultats du diagnostic, afin que le projet fasse valeur d'exemple et soit rapidement opérationnel.

Le projet sur les espaces de résilience, via le financement LEADER et fond vert, permettra aussi de subventionner un poste à hauteur de 50%.

4/le cycle de réflexion

En 2024, le nouveau cycle de réflexion sera organisé sur le thème général des espaces de résilience et se composera d'une conférence et de 2 ateliers.

3. Programmation des investissements 2024

- **Approbation du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval**

Conformément aux perspectives 2024, décrites ci-dessus, les missions suivantes sont intégrées à la proposition budgétaire prévisionnelle 2024 :

- L'organisation de l'enquête publique et de ses frais annexes :
 - Registre dématérialisé
 - Reproduction du dossier
 - Annonces légales
 - Affiche au format légale
 - Commissaires enquêteurs
 - Registre papier
- La réalisation de la phase d'approbation du marché initial de l'élaboration du SCoT porté par le groupement de bureau d'études TERCIA.
- Le lancement du diagnostic sur les espaces de résilience.

4. Dépenses de fonctionnement prévisionnelles

- **Dépenses de personnel :**

→ Secrétaire comptable : 0,5 ETP

→ Directrice : 1 ETP

→ Chargée de mission SCoT : 1 ETP à partir de septembre 2024

Le mi-temps subventionné par le Leader et le fond Vert permettrait d'augmenter à temps plein le poste de mi-temps de chargé de mission déjà existant à partir de septembre 2024.

Il est important de noter qu'il est difficile de maintenir un mi-temps de chargé de mission sur du long terme, que ce soit au niveau du souhait de la personne (qui risque de favoriser un temps plein dans une autre structure) mais aussi au niveau de l'implication possible (que permet un mi-temps) sur le suivi des différentes missions au sein de la structure.

5. Recettes prévisionnelles

- La contribution des deux intercommunalités, qui contribuent chacune à part égale au budget du Syndicat Mixte, sera maintenue au même niveau que l'année précédente soit 70 000 Euros chacune, sous réserve, de l'attribution.
- Les subventions du LEADER et du Fond Vert sur le projet « résilience »
- Le versement du Fonds de Compensation sur les opérations d'investissements éligibles engagés en année N-2.
- Le Syndicat Mixte du SCoT ne prévoit pas de recourir à l'emprunt.

Monsieur Loïc MOREL
Président du Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de
la Drôme Aval

